Le réveil de Saint-Lormel

N° 482

janvier 2021

La campagne au fil de l'eau

Nos meilleurs vœux pour l'année 2021
une belle année, nous l'espérons !

Nous nous sommes trouvés dans l'obligation de renoncer à organiser la cérémonie des vœux qui était l'occasion d'une rétrospective de l'action municipale de l'année écoulée et de perspectives pour l'année nouvelle. Il ne nous restait qu'un moyen de vous tenir informés : notre Réveil. Lorsqu'enfin cette crise sanitaire se sera éloignée et que nous pourrons réunir la population, nous organiserons sous une forme à définir un évènement festif pour nous retrouver.

Fin 2019 et début 2020, c'était la totale incertitude : allions-nous avoir un conseil municipal à Saint-Lormel après les élections ? Cette question a agi fortement sur la motivation de celles et ceux qui ont constitué la liste à laquelle vous avez accordé votre confiance le 15 mars 2020. À peine élus, nous voilà bloqués par le confinement et scotchés dans nos maisons et nous avons dû attendre le 23 mai pour prendre en mains les rênes de notre commune.

LA VOLONTÉ DE TRAVAILLER EN ÉQUIPE

Lors de la campagne électorale, nous avions mis en avant notre volonté de travailler en équipe. Ce choix fort s'est traduit dans les faits dès notre prise de fonction. Nous avons adopté une manière collégiale de fonctionner entre le maire et les adjoints : une réunion de travail chaque lundi matin, des contacts quasi quotidiens et une large délégation accordée par le maire aux adjoints.

En dehors des réunions mensuelles du conseil municipal, les conseillers municipaux ont apporté leur contribution à la démarche collégiale dans le cadre des commissions communales, qui ont joué leur rôle de force de proposition. Ils ont été également sollicités pour des missions ponctuelles, soit collectives (distribution de masques, du Réveil, entretien des allées du cimetière), soit individuelles.

ASSURER LA BONNE MARCHE DE NOTRE COMMUNE

Depuis 7 mois, nous avons assuré la bonne marche de notre Commune en gérant les problèmes du quotidien, réalisé de premières actions concrètes et engagé la réflexion ou l'étude des grands projets inscrits à notre programme. Peu de travaux d'investissement ont été réalisés en 2020, compte tenu de la date exceptionnellement tardive du vote du budget (le 3 juillet) et du temps nécessaire pour conduire les études et les procédures, et en l'absence de projet prêt ou en cours.

www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel
1, rue St-Pierre
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
Fax : 02 96 84 03 70
Courriel :
mairie.st.lormel@orange.fr
site : www.saint-lormel.fr

Horaires d'ouverture :
Tous les matins,
du lundi au samedi,
de 9h à 12h et le jeudi soir
de 16h à 18h.

Imprimeur Gérant :
René BOUAN

Ont participé à la réalisation :
William AUBIN ,
René BOUAN,
Deborah LE DREF,
Catherine SORGNIARD,
Josiane ROBISSOUT ,
Thomas SCHMITT

Création et mise en page :
Cocktail Graphic
22130 Saint-Lormel
www.cocktail-graphic.com

AINSI, DEPUIS JUIN 2020 LES ACTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ MENÉES :

Dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement et de la voirie :

- Établissement du projet d'aménagement de la rue des Costières et du carrefour de la Mettrie
- Mise en cohérence de la limitation de vitesse dans le bourg
- Demande à Dinan Agglomération d'étude de l'extension du réseau d'eaux usées dans le secteur de Saint-Pierre
- Place de l'église : création d'un espace stabilisé engazonné et mise en place prochaine de barrières pour interdire l'accès des véhicules
- Réflexion en cours sur l'aménagement d'un chemin pour piétons et VTT entre le bourg (Dohéneuc) et la Ville Moussard et les Costières
- Mise au point du projet de lotissement privé « Le hameau de la Tourelle », en cohérence avec les projets communaux
- Futur lotissement communal : concertation avec l'actuel exploitant pour la fin de bail et choix de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités comme assistant à la maîtrise d'ouvrage
- Défense contre l'incendie : Étude pour la mise en place de 5 bornes incendie sur le territoire communal et réparation d'une borne incendie existante.

Dans le domaine des bâtiments communaux :

- Salle polyvalente : lancement d'une concertation avec la population sur sa restructuration et désignation de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités comme assistant à la maîtrise d'ouvrage
- Camping municipal : Action en vue du respect du règlement du camping par les locataires
- Local archives de la mairie : Mise aux normes Incendie

Dans le domaine des affaires scolaires :

Afin de respecter les préconisations du protocole sanitaire en vigueur :

- Réorganisation des espaces pour accueillir les effectifs attendus à la rentrée
- Aménagement d'une 2e entrée avec le concours d'élus et de bénévoles (parents d'élèves et anciens élèves)

UNE ANNÉE ÉPROUVANTE

L'année 2020 a été éprouvante pour chacun d'entre nous et nous avons une pensée toute particulière pour ceux qui ont été touchés par la maladie, la solitude, l'isolement ou les difficultés économiques.

Pour 2021, au nom de tout le conseil municipal, nous vous présentons tous nos meilleurs vœux en espérant que vous puissiez vous épanouir dans tous les domaines de la vie, dans vos projets professionnels et familiaux. Très bonne année à tous !

Le maire et ses adjoints

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ *ACTION POUR SOUTENIR L'HOPITAL DE DINAN*

Après les mobilisations diverses des élus impulsées en 2019, une mobilisation de la population est maintenant importante. Dinan Agglomération organise une action concernant le maintien de l'activité de tous les services de l'hôpital de Dinan. Celle-ci consiste à proposer aux habitants de signer une carte postale simple et brève puis de regrouper ces cartes signées pour un envoi global au Président de la République, offrant l'occasion d'une sensibilisation de la presse, de l'Agence Régionale de Santé, etc. L'essentiel est d'obtenir un maximum de cartes signées, portant le nom et le prénom du signataire ainsi que la mention de sa commune.

Pour participer à cette action, merci de déposer en Mairie (ou remettre à un élu) la carte glissée dans ce Réveil après l'avoir complétée.

LES BRÈVES* du Conseil Municipal DU 18 DECEMBRE 2020

Étaient présents :
BOUAN René,
AILLET Louis,
AUBIN William,
BOUAN Chantal,
DAUNAY Loïc,
LEBORGNE Régine,
MENIER Mireille,
NEUTE Françoise,
PLESTAN Sylvaine,
PORCHER Aurélie,
ROBISSOUT Josiane,
SORGNIARD Catherine
SUIRE Thierry.

Absents excusés :
RAULT Philippe
(procuration à
AILLET Louis)
SCHMITT Thomas
(procuration à
ROBISSOUT Josiane).

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : www.saint-lormel.fr

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ *ETAT CIVIL 2020*

- *Naissances : 8*
- *Décès : 5 (2 sur la commune et 3 transcriptions)*
- *Mariage : 1*
- *PACS : 1*

• Les Infos de Dinan Agglo

2 sujets ont été abordés à la Conférence des Maires :

> L'accroissement du coût du traitement des déchets dans les années à venir (moins de recettes, augmentation des taxes) et donc la nécessité d'une hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, avec en plus l'obligation d'harmonisation sur le territoire communautaire au terme du mandat. La fixation des taux fera l'objet d'une étude au 1er trimestre dans l'objectif d'un choix par le conseil communautaire en avril 2021. Le budget 2021 qui sera soumis au conseil communautaire du 21 décembre fixera le produit de la taxe pour équilibrer le budget.

> Le Règlement Local de Publicité Intercommunal prescrit bientôt

Par ailleurs, le conseil communautaire du 7 décembre 2020 a été essentiellement consacré à décider d'un Plan d'urgence et de relance pour accompagner les entreprises, les commerçants et les artisans face aux conséquences de l'actuelle crise sanitaire.

Budget voté le lundi 21 décembre.

• Tarifs communaux 2021

Le conseil municipal décide de maintenir pour 2021 les différents tarifs des services communaux en vigueur suivants :

> Location de la salle polyvalente
(voir tableau ci-dessous)
- Couverts : 0,60 €/pers.
- Lave-vaisselle : 30 € (forfait unique)
- Sonorisation : 30 €
- Caution : 400 €

Pour information les recettes de location de la salle ont été de :
- 234,30 € (1 seule location comptabilisée en 2020 pour cause de COVID)
- 2 860,05 € (9 locations) en 2019.
- 4 129,80 € en 2018.
- 5 976,44 € en 2017.
- 5 656,30€ en 2016.

> Concessions cimetière traditionnelles
> 15 ans
- simple ..... 40 €
- double..... 80 €

> 30 ans
- simple ..... 80 €
- double..... 160 €

> 50 ans
- simple ..... 150 €
- double..... 300 €

> Concessions Columbarium
> 5 ans..... 100 €
> 10 ans..... 200 €
> 15 ans..... 300 €

> Concession cavurnes
> 15 ans..... 150 €
> 30 ans..... 300 €
> 50 ans..... 400 €

> Location du préau du stade, de tables et de bancs, réservés aux habitants de St-Lormel

- **Préau :** pour 24h (manifestation privée) ..... 50 €
- **1 table avec 2 bancs :** ..... 5 €
- **Caution** demandée pour chaque location. ..... 135 €

Ces locations sont réservées aux habitants de Saint Lormel. Elles sont gratuites pour les associations communales et pour les repas des différents quartiers de la commune. Les associations communales restent prioritaires.

> Photocopie / fax
Les tarifs appliqués sont les suivants à l'unité :

- Photocopie A4 / Réception de fax..... 0,20 €
- Photocopie A4 RV .... 0,30 €
- Photocopie A3 ..... 0,40 €
- Photocopie A3 RV..... 0,60 €
- Envoi de fax..... 0,50 €

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Durée Location		**Journée** (9h/21h) semaine	**Week-end** Ven 14h au dim 21h	½ journée (3h)*
Particuliers	Commune	150 €	270 €	50 €
	Hors Commune	250 €	380 €	70 €
Associations	Commune	*3 gratuités le week-end* *A partir de la 4ème location : 100 € / location - 15€ chauffage*		
	Hors Commune	150 €	270 €	50 €
Location post-obsèques		50 € vaisselle comprise (location de 3h, selon disponibilité)		
Cérémonie civile funéraire		gratuité		
Chauffage		15 €	50 €	15 €
Heures de ménage suppl.		25 € / heure	25 € / heure	25 € / heure
Forfait repas chaud (utilisation four)		10 €	30 €	/

Les brèves du Conseil Municipal du 18 décembre 2020 (suite)

• Aménagements rue des Costières et carrefour de la Mettrie

Le conseil municipal approuve la version finale de ce projet (qui a fait l'objet le 19 octobre 2020 d'un avis favorable de la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Environnement) et autorise le lancement d'une consultation d'entreprises en vue de sa réalisation.

Les aménagements projetés sont les suivants :

1) Carrefour de la Mettrie : débouché de la rue des Costières ramené perpendiculairement à la V.C. du Vieux-Bourg avec rayons de 11m.

2) Rue des Costières :
Le profil en travers type sera le suivant, du sud vers le nord : piste cyclable bidirectionnelle en enrobés de largeur 2 m, double caniveau en béton, chaussée de largeur 5 m, bordure A2, accotement stabilisé engazonné de largeur 1,50m
Au droit du débouché piéton actuel du lotissement des Costières, construction d'une écluse double décalant de 2 m la chaussée et la réduisant à 3,20 m, largeur de chaussée revenant à 5 m entre les 2 rétrécissements.
Transformation du chemin piéton en piste cyclable bidirectionnelle.
Pour rappel, l'opération fait l'objet d'une subvention départementale de 32 000 € (pour un projet estimé à 40 000 € HT).

Par ailleurs, le Syndicat Départemental de l'Énergie a étudié l'éclairage public le long de cet aménagement, avec ou sans effacement des réseaux. Le projet présenté entraînerait pour la commune une charge :
> pour l'éclairage public : estimation de 19 500 €
> pour l'effacement des réseaux électriques : estimation de 14 000 €
> pour l'effacement des réseaux téléphoniques : estimation de 19 100 €

Un contact sera pris en début d'année 2021 avec le SDE pour optimiser le projet et les coûts.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ *BIENTOT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT, C'EST OBLIGATOIRE*

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en Janvier 2005 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

Démarche :

*> **En ligne :** Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.*

*> **Sur place :** En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille. A savoir : il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.*

• Église du Vieux Bourg : étude pour la réfection de la toiture

Suite à la visite d'un couvreur, il s'est avéré que l'état de la toiture de l'église du Vieux Bourg oblige à envisager sa réfection totale. Des contacts seront pris avec l'architecte des bâtiments de France pour préciser les conditions techniques de sa remise en état et des aides financières seront recherchées.

• Défense contre l'incendie : mise en place de bornes à incendie

Suite à une réunion avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et la SAUR, des emplacements nécessitant l'installation de bornes à incendie ont été repérés :
• La Ville Bily
• Le Clos Mahaut
• Le Tertre
• L'Hôtel Malard
• L'étang Quihouas
Le conseil municipal valide les 5 devis (1 devis par borne, reçus des services de la SAUR représentant un montant total de 13 985,04 € HT soit 16 782,05 € TTC.
Les travaux pourraient être réalisés début 2021.

• Demande de subvention de la Maison Familiale Rurale la Rouvraie

Afin d'améliorer son équipement pédagogique, la Maison Familiale Rurale (MFR) La Rouvraie (antenne du CFA Régional Bretagne) sollicite une participation pour l'année 2020/2021 pour 2 jeunes de la commune qui suivent une formation dans cet établissement.
Le conseil municipal décide d'accorder (comme en 2019) une subvention de 50 € par jeune soit 100 €

• Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable - année 2019

Le conseil municipal prend acte du rapport établi par le Syndicat d'eau des Frémur avec l'aide de la S.A.U.R., exploitant en affermage du réseau d'eau potable. Le Syndicat regroupe 24 communes. Ce rapport 2019 concerne uniquement le

service Ex Fremur soit 11 communes pour une consommation annuelle de 1 471 457 m³ soit une hausse de 4,45 % par rapport à 2018. La consommation moyenne par abonnement domestique est de 72 m³ pour 2019 (75 m³ en 2018). Le rapport est consultable en mairie.

• Travaux dans un logement social

Le revêtement de sol a été endommagé suite à une fuite d'eau et doit être remplacé.

• Projet du chemin piétonnier et VTT vers la Ville Moussard

Quelques travaux (mise en place de clôtures et busage) sont à prévoir en début d'année 2021 pour permettre la mise en service rapide de ce chemin.

• Communication

La carte de vœux 2021 a été réalisée en collaboration avec Cocktail Graphic. L'impression a été confiée à l'Atelier Fanik.

• Travaux de peinture dans la classe des GS-CP :

Compte tenu de la vétusté de la peinture actuelle il s'avère indispensable d'appliquer une toile de verre sur la partie supérieure des murs avant la mise en peinture.
Pour faciliter les affichages conséquents sur le mur supportant le tableau il a été décidé de l'habiller de lambris peint. L'ensemble représente un surcoût de 476 HT soit 571,20 € TTC

La séance est levée à 22 h 03.

• Prochain conseil municipal :

vendredi 22 janvier 2021 à 20h.
Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est téléchargeable sur notre site web :
www.saint-lormel.fr
dans la rubrique "Mairie" et est disponible sur place en mairie ■

Pour l'avenir des jeunes :

Mission locale :

Vous avez entre 16 et 25 ans inclus et êtes sorti du système scolaire avec ou sans diplôme ?

VOUS VOUS ÊTES DÉJÀ DIT :

> Je veux travailler mais je n'arrive pas à appeler les entreprises, à obtenir un RDV
> Je ne sais pas quoi mettre dans mon CV, ma lettre de motivation
> Des choses me passionnent dans la vie mais je ne sais pas si je peux en faire un métier
> Cette formation a l'air géniale mais je n'ai pas les moyens de la payer
> J'ai besoin d'un permis pour aller travailler, mais il faut que je travaille pour payer mon permis, comment faire ?
> Je voudrais m'engager dans une association et aider les autres
> Je me pose des questions sur ma santé mais je ne sais pas à qui en parler
> Il paraît que je peux avoir une aide pour mon logement
> J'aimerais être autonome au plus vite
> Je m'ennuie et j'aimerais rencontrer d'autres jeunes

À La Mission Locale, on répond à toutes ces questions et bien d'autres encore !

VOTRE CONSEILLER VOUS ACCUEILLE SUR RDV, POUR UN ENTRETIEN INDIVIDUEL :

> Dinan : 5, Rue Gambetta, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h (sauf mardi matin),

> Sur un point de permanence proche de chez vous : Beaussais sur Mer, Broons, Caulnes, Evran, Plancoët, Plélan le Petit, Matignon, St Cast le Guildo

CONTACTEZ-NOUS !

> Au 02.96.85.32.67
> www.ml-paysdedinan.fr
> sur nos réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Twitter, Youtube
> www.soundcloud.com/radioactif-dinan

Les Compagnons du Devoir

Des Journées Portes Ouvertes 100% numérique les 16 et 17 janvier 2021

DES WEBINAIRES POUR PRÉPARER LA RENTRÉE 2021

Les samedi 16 et dimanche 17 janvier prochain, les Compagnons du Devoir organiseront leurs Journées Portes Ouvertes sous un format 100% numérique animé par des webinaires présentés en direct. Cette formule digitale respecte les précautions sanitaires tout en permettant aux jeunes de préparer sereinement leur rentrée 2021.
L'objectif de ces portes ouvertes est de faire connaître les formations auprès des familles, des décrocheurs scolaires, des collégiens, lycéens, bacheliers et étudiants en quête d'orientation. Sans oublier les adultes en quête d'autres perspectives professionnelles.

LE SAVIEZ-VOUS ?

• 90 % des jeunes ont un emploi à l'issue de leur tour de France.
• 33 métiers sont représentés au sein de 59 maisons de compagnons
• 28000 entreprises partenaires
• 58 centres de formation à travers la France

CONTACTEZ-NOUS !

> Au 02.96.85.32.67
> www.ml-paysdedinan.fr
> sur nos réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Twitter, Youtube
> www.soundcloud.com/radioactif-dinan

Des nouvelles **des écoles**
Saint-Lormel /Créhen

ÉCOLE DE SAINT-LORMEL
En arrivant au début de cette période, les élèves et les enseignants ont pu découvrir une bibliothèque et une salle des maîtres complètement repeintes ! Des couleurs blanches qui accentuent la lumière de la pièce et un nouvel aménagement des affichages sur les murs.
La période des fêtes de fin d'année est très rapide pour l'école maternelle. Malgré la période de restrictions sanitaires les élèves de la classe de maternelle ont eu le temps d'exercer leur art plastique, peindre des sapins et des étoiles pour décorer la classe de maternelle dans la bonne humeur.
Bien sûr ils ont pu chantonner les chants traditionnels mais revisités tels que "Vive le Vent" d'Henri Dès et "Il neige dans mon jardin" interprétés par le même artiste.
Dans cette période de générosité les élèves de la classe de maternelle ont pu créer leur propre calendrier du mois de décembre avec des bonbons pour chaque élève !
Les enfants de GS-CP continuent leur voyage dans le monde. En novembre, ils se sont rendus à Paris à travers des lectures. Ils ont découvert les monuments de la capitale ainsi que des artistes comme Dubuffet et Delaunay puis la Russie et le conte musical "Pierre et le loup" de Prokofiev.
Les enfants ont également travaillé en sciences sur l'air et ont fait plein d'expériences.
Lors des apprentissages en anglais les CP ont découvert la culture anglaise en fabriquant des bonbons Crackers (qui sont faits pour exploser lorsque l'on tire dessus avec des papillotes à l'intérieur).
> Les enfants de CP portent désormais le masque à l'école dévoilant une fois de plus leur capacité incroyable de s'adapter dans toutes les situations.

Bien sûr toute l'école a pu décorer le sapin de Noël offert par la mairie, les petits ont fait la partie basse, et les grands ont pu faire le haut du sapin pour attirer le Père Noël !
Malheureusement, période de crise sanitaire oblige, le traditionnel repas de Noël et le spectacle à Créhen n'ont pas pu avoir lieu. Cependant les élèves ont eu une belle surprise, un bonhomme rouge à barbe blanche qui leur a apporté des friandises et des jeux de société pour la classe.
Daniel Perrin n'a pas pu faire sa décoration de Noël habituelle qui plaît tant aux petits et grands. Cependant les élèves ont pu visiter son atelier de *"Noël land"*.
Les élèves et les enseignants remercient la mairie et M Perrin pour ces évènements en cette période de fêtes particulière.
En attendant, toute l'école, enseignants et élèves vous souhaitent d'agréables fêtes de fin d'année !

ÉCOLE DE CRÉHEN
"Cette année, les 4 classes du RPI participent à l'action Cinécole. Chacune a eu la chance de se rendre au cinéma en octobre. À Dinan, les élèves de Créhen ont vu deux films d'un auteur de notre région, Jean-François Laguionie : les CE ont vu *"Le Château des Singes"* et les CM ont vu la suite, *"Le voyage du Prince"*, fables sur la tolérance. Les élèves de St Lormel sont allés à Dinard, voir *"L'Odyssée de Choum"*.
À Créhen, chaque lundi après-midi, Mickaël Durand, animateur sportif de Dinan Agglomération, vient pour faire pratiquer aux élèves du Tchookball, sport d'équipe qu'ils ont découvert l'an dernier. Ce sport interdit tout contact entre les joueurs. Il faut s'organiser, coopérer pour marquer des points sans jamais

→ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2020-2021 se font en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

gêner les autres joueurs. Il faut aussi être attentif et réactif car les équipes n'ont pas de camp attitré et on peut utiliser les 2 Tchook pour marquer des points.
Les 2 classes de Créhen ont repris leur projet musique du Bal des Balkans, suspendu l'an dernier, et ont pu le mener à son terme pour leur plus grande joie. Chaque semaine, depuis la mi-octobre, ils ont travaillé chants et danses avec Annaïg Leroy, intervenante de Dinan Agglomération. Deux grands moments dans ce projet. D'abord, la répétition générale dans la salle de spectacles de Créhen : 3 des musiciens du Collectif Volkanik sont venus aider les élèves aux derniers réglages des chorégraphies et des chants. "J'ai adoré la première chanson ! Et aussi les mélodies des instruments à vent de la famille des cuivres. Et quand Corinne a chanté, ça m'a impressionné !" a confié Louis. Et puis à la veille des vacances, tout le Collectif Volkanik était là pour le bal final. Au son de leur fanfare, les élèves des 2 classes, sur leur 31, ont exécuté plusieurs danses traditionnelles des Balkans et ont chanté des mélodies qui célèbrent la joie de vivre.
Cette année, le repas de Noël n'a pas eu lieu comme d'habitude. Mais les élèves ont quand même apprécié le déjeuner de fêtes concocté par Pascaline. La dernière journée avant les vacances a été consacrée à des activités et des bricolages de Noël. Et puis dans l'après-midi, les enfants ont entendu le bruit de sabots résonnant dans la rue... À leur grande joie, ils ont vu arrivé... Kiwi, le remplaçant des rennes du Père Noël ! Kiwi le petit âne est entré dans la cour, accompagné du Père Noël et de ses aides, pour une grande distribution de friandises à tous les élèves. Kiwi a été récompensé de son travail avec force caresses de la part de tout le monde ! C'est sur cette jolie surprise que la journée s'est conclue.

Bonnes fêtes à tous !

Lutte contre la fraude à la rénovation énergétique

EN CAS DE DÉMARCHAGE :

- Le démarchage téléphonique pour la rénovation énergétique est interdit, sauf contrat en cours avec le professionnel. À titre d'exemple, si vous avez un contrat de fourniture de gaz avec Engie, celui-ci a tout à fait le droit de vous démarcher par téléphone pour vous proposer des travaux de rénovation énergétique.

- Soyez vigilants, des entreprises qui démarchent (porte-à-porte, mails) surtout si elles se disent envoyées par l'État, ses agences (Ademe, Anah) ou les collectivités locales (région, département, ville) L'État ne démarche pas.

LORS DE LA PRISE DE CONTACT AVEC UNE ENTREPRISE :

- Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires et vos identifiants fiscaux à une entreprise ou un site internet que vous ne connaissez pas et ne signez rien le jour même.

- Pensez à identifier l'entreprise en notant son numéro de SIRET : si vous rencontrez un problème, ce numéro sera nécessaire.

POUR VOS DEMANDES D'AIDES :

Restez maître de vos demandes. Les données personnelles qui sont renseignées doivent être les vôtres et non celles de l'entreprise. Les services d'État pourront vous contacter directement et vous alerter si nécessaire.

AVANT DE SIGNER UN CONTRAT :

- Exiger un devis et comparez-le avec d'autres. Méfiez-vous des entreprises qui proposent des travaux sans visite préalable.

- Assurez-vous de la réalité des promesses qui vous sont faites, notamment en ce qui concerne le calcul des économies d'énergie et les aides promises. Vérifiez les aides auxquelles vous êtes éligibles sur le site FAIRE. En cas de doute contactez un conseiller.

APRÈS LES TRAVAUX :

Ne signez jamais l'attestation de fin de travaux avant que le chantier ne soit totalement terminé. En cas de litige, vous pouvez compléter les formulaires de réclamation sur FAIRE et Signal-Conso.
FAIRE : https://www.faire.gouv.fr/iframe/reclamation
SIGNAL CONSO :
https://signal.conso.gouv.fr

SI VOUS RENCONTREZ UN PROBLÈME :

- Contacter un médiateur de la consommation. L'entreprise doit indiquer ses coordonnées dans les conditions générales de ventes.

- Si les pratiques d'une entreprise semblent frauduleuses (démarchage commercial agressif, délai de rétractation non respecté...) contactez la DGCCRF :

https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/contacter-dgccrf

- Vous pensez avoir été victime d'une escroquerie ? Contactez la gendarmerie

https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/a-votre-contact/contacter-la-gendarmerie

VIE COMMUNALE : **associations** et **entreprises**

Les illuminations et décorations de Noël :

Le fruit d'un travail collectif dans l'ombre.

En effet, pendant plusieurs semaines des bénévoles ont raboté, dessiné, coupé, poncé et peint pour donner vie à des sujets. Ensuite les agents communaux les ont mis en lumières pour faire briller la magie de Noël.

Merci à tous.

LES INFOSDE LA MAIRIE

→ *CDG22 : LICENCE PROFESSIONNELLE DANS L'EMPLOI PUBLIC LOCAL*

Vous souhaitez travailler en mairie, communauté de communes ... Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor et l'université Rennes 2 vous proposent de suivre une licence professionnelle en alternance.

Elle est accessible aux étudiants après un bac +2, mais aussi aux personnes en reconversion professionnelle ou souhaitant donner un nouveau tournant à leur carrière. Cette licence est déclinée en deux parcours : technique (à Saint-Brieuc) et administratif (à Rennes).

***Pour plus d'informations,** vous pouvez rencontrer le référent du CDG 22 le 20 janvier 2021 à la cité des métiers : 18h/20h*

***Mais aussi, consulter les informations sur le site du CDG 22** www.cdg22.fr ou celui de l'université Rennes2 : www.univ-rennes2.fr/formation/inscriptions-candidatures/licence-professionnelle*

***Contact :** Arnaud Gouriou, chargé des relations avec l'université au CDG 22. arnaud.gouriou@cdg22.fr / 02 96 60 86 12*

Atelier Vannerie :

Les séances de l'atelier vannerie n'auront pas lieu cet hiver. De l'osier est disponible pour les personnes qui le souhaitent.
Contacter : A. HAMON au 06.30.78.50.90 ou A. SUIRE au 06 45 75 65 35.

Programmation culturelle de Dinan Agglomération :

La Saison Culturelle et la billetterie sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Si la situation sanitaire le permet, la saison culturelle pourrait reprendre le 12 janvier.
+ d'Infos : 02 96 87 03 11 (Théâtre des Jacobins) ou 02 96 84 00 57 (Office de Tourisme de Plancoët) ou sur http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/

Les Restos du cœur :

Changements d'horaires aux restos du cœur de Matignon :

La distribution du jeudi se fera uniquement le matin de 8h30 à 12h

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ *RECENSEMENT AGRICOLE 2020*

Tous les 10 ans, le ministère de l'agriculture recense toutes les exploitations agricoles en France.

Toutes les exploitations agricoles sont concernées. La collecte des données se fait jusqu'en avril 2021 et les premiers résultats seront disponibles fin 2021.
Pour tout renseignement contactez :
srise.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

→ *STÉRILISATION ET TATOUAGE : PRENEZ SOIN DE VOTRE CHAT.*

Identifier et stériliser votre chat, c'est important pour pouvoir retrouver votre animal s'il se perd et cela évite la prolifération indésirable de félins.

***LA STÉRILISATION :** Deux raisons pour stériliser son chat : augmenter son espérance de vie et limiter la prolifération d'animaux non désirés. L'idéal c'est d'opérer les chats à partir de 5 ou 6 mois. Attention, pour les femelles, le traitement contraceptif par la pilule diminue beaucoup l'espérance de vie de votre animal, peut entraîner des maladies graves et revient à beaucoup plus cher que l'intervention chirurgicale. L'opération pour les chats : environ 60 € et pour les chattes : environ 130 €.*

***LA VACCINATION :** Un seul vaccin obligatoire : celui contre la rage, si vous emmenez votre chat à l'étranger. 3 vaccins fortement recommandés à partir de 8 mois : contre le typhus, contre le coryza et contre la leucose (à partir de 9 mois).*